



# Mairie de Lesparre-Médoc

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 31 MARS 2010

Le 31 Mars 2010, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC légalement convoqué, s'est rassemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs et Mesdames GUIRAUD, Maire, DUPIN, FOURTON, HOLLE, CONDEMINÉ, L'HYVER, LAPORTE, AVRIL, Adjoint, NEOLIER, ASPA, BOYER, MARTIN, CHAPPELLAN, FERRAND, VEZY, BALHOUL, LAPARLIÈRE, CAZAUX, DUBOS, DOURSENOT-MOUTON, BOLLEAU, JEANTET, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt sept.

### **EXCUSÉS REPRÉSENTÉS** :

Mr BERNARD	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Melle DUPIN Adjointe au Maire
Mme BINET	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mr FOURTON Adjoint au Maire
Mr BORGHESI	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOLLEAU Conseillère Male

**ABSENTS** : Mr LIBERT Adjoint au Maire, Mr OBRE Conseiller M<sup>al</sup>.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Séverine AVRIL, Adjointe au Maire est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

---

**RAPPORTEUR** : Mr Bernard GUIRAUD

### **204 - OBJET** : Approbation du procès verbal de la séance du 19 Mars 2010

Après avoir pris connaissance du procès verbal de sa séance du 19 Mars 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE

PAR 21 VOIX POUR 1 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS

Le 31 Mars 2010, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC légalement convoqué, s'est rassemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard GUIRAUD, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Messieurs et Mesdames GUIRAUD, Maire, DUPIN, FOURTON, HOLLE, CONDEMINÉ, L'HYVER, LAPORTE, AVRIL, Adjoint, NEOLIER, ASPA, BOYER, MARTIN, CHAPPELLAN, FERRAND, OBRE, VEZY, BALHOUL, LAPARLIÈRE, CAZAUX, DUBOS, DOURSENOT-MOUTON, BOLLEAU, JEANTET, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt sept.

**EXCUSÉS REPRÉSENTÉS** :

Mr BERNARD	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Melle DUPIN Adjointe au Maire
Mme BINET	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mr FOURTON Adjoint au Maire
Mr BORGHESI	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOLLEAU Conseillère Male

**ABSENT** : Mr LIBERT, Adjoint au Maire

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Séverine AVRIL, Adjointe au Maire est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

---

**RAPPORTEUR** : Mr J. Luc FOURTON

**205 - OBJET** : Vote du taux des taxes locales

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'état 1259 T.H. – T.F. établi par la direction générale des impôts,
- Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, relative à la fixation des taux d'imposition des taxes locales de 2010,
- Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance publique le 12 Février 2010,
- Vu la commission des finances qui s'est tenue le 29 Mars 2010,
- Sur proposition de Mr le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL**

**FIXE À L'UNANIMITÉ**

☞ Ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2010 :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>15,90 %</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>21,54 %</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>60,55 %</b>

**RAPPORTEUR** : Mr J. Luc FOURTON

**206- OBJET** : Adoption du BP 2010 - COMMUNE

- Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance publique le 12 Février 2010,
- Vu la commission des finances qui s'est tenue le 29 Mars 2010,
- Vu le taux des taxes locales adopté par délibération N° 205 de la présente séance,
- Sur proposition de Mr le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PAR 22 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

☞ Adopte par nature, après examen, chapitre par chapitre, le budget primitif 2010 de la commune, dont la balance générale s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	↗	<b>5 408 450,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	↗	<b>5 479 500,00 €</b>

Le 31 Mars 2010, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC légalement convoqué, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs et Mesdames GUIRAUD, Maire, DUPIN, FOURTON, HOLLE, CONDEMINÉ, L'HYVER, LAPORTE, AVRIL, Adjoints, NEOLIER, ASPA, BOYER, MARTIN, CHAPPELLAN, FERRAND, OBRE, VEZY, BALHOUL, LAPARLIÈRE, CAZAUX, DUBOS, BOLLEAU, JEANTET, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt sept.

**EXCUSÉS REPRÉSENTÉS** :

Mr BERNARD	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Melle DUPIN Adjointe au Maire
Mme BINET	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mr FOURTON Adjoint au Maire
Mr BORGHESI	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOLLEAU Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS** : Mr LIBERT Adjoint au Maire, Mme DOURSENOT-MOUTON Conseillère M<sup>ale</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Séverine AVRIL, Adjointe au Maire est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

**RAPPORTEUR** : Mr J. Luc FOURTON

**207- OBJET** : Attribution de subventions 2010

- Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2010, adopté par délibération N° 206 de la présente séance,
- Considérant l'opportunité d'attribuer une subvention de fonctionnement et le cas échéant une subvention conditionnelle à divers organismes ou associations pour favoriser leur intervention dans les domaines culturel, festif, sportif ou social,
- Considérant que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires des subventions municipales ne peuvent pas prendre part au vote,
- Sur proposition de Mr le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

**À L'EXCEPTION DE M<sup>MES</sup> ET M<sup>RS</sup> ASPA, HOLLE, NEOLIER, FERRAND, BAHLOUL, VEZY,**

**QUI NE PRENNENT PAS PART AU VOTE**

☞ d'attribuer aux organismes ou associations figurant dans le tableau ci-après, une subvention ordinaire et le cas échéant une subvention conditionnelle pour le montant indiqué :

**B1.6 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(article L. 23111-7 du CGCT)

Article	Nom de l'organisme	BP 2009	BP 2010		
			Ordinaire	Conditionnelle	Except.
6574	ACAL	0 €	450 €	6 000 €	0 €
6574	ACCA	1 000 €	1 300 €	0 €	0 €
6574	APPEM	150 €	1 000 €	0 €	0 €
6574	AMIS DE LA TOUR	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €
6574	ASA DFCI	1 500 €	1 500 €	0 €	0 €
6574	AQUITAINE MEDOC HANDICAP	0 €	200 €	0 €	0 €
6574	COMITE FOIRE AUX VINS	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €
6574	COMITE DE JUMELAGE	2 000 €	500 €	500 €	0 €
6574	COMITE DES FETES DE PLASSAN	170 €	170 €	0 €	0 €
6574	COMITE DES FETES DE ST TRELODY	450 €	450 €	0 €	0 €
6574	CENTRE CULTUREL	41 100 €	25 000 €	16 000 €	0 €
6574	COMITE D'ENTENTE ANCIENS COMBATTANTS	2 000 €	2 600 €	0 €	0 €
6574	ENSEMBLE VOCAL CRESCENDO	250 €	500 €	0 €	0 €
6574	FNATH	100 €	100 €	0 €	0 €
6574	JEUNES SAPEURS POMPIERS	320 €	500 €	0 €	0 €
6574	ORDRE MEDULIEN	0 €	300 €	0 €	0 €
6574	LM JAZZ	0 €	0 €	10 000 €	0 €
6574	LE FIL ROUGE	1 000 €	1 500 €	7 000 €	0 €
6574	MEDOC HANDBALL	0 €	6 000 €	2 000 €	0 €
6574	OPEST	500 €	500 €		
6574	PIGEON SPORT MEDOCAIN	0 €	150 €	0 €	0 €
6574	RESEAU MEDOC SANTE	0 €	3 000 €		
6574	SAM OMNISPORT	41 000 €	36 000 €	0 €	0 €
6574	SOCIETE HYPPIQUE DU MEDOC	0 €	1 000 €		
6574	UNION MUSICALE	6 000 €	5 000 €	0 €	0 €
6574	UNE SCENE VISION DES MOTS	0 €	300 €	0 €	0 €
6574	PAYS MEDOC RUGBY	7 500,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €	0 €
6574	BDM 33- JOURNEES MANGA	500,00 €	- €	500 €	0 €
6574	AQUI FM	150,00 €	150,00 €	0 €	0 €
6574	ASSPROP PROPRIETAIRES CHEVAUX	0,00 €	1 500,00 €	0 €	0 €
6574	TIMSO	300,00 €	300,00 €	0 €	0 €
6574	CROIX ROUGE	0,00 €	200,00 €	0 €	0 €
6574	ASSOCIATIONS DES CINEMAS PROXIMITE	600,00 €	600,00 €	0 €	0 €
6574	SECOURS CATHOLIQUE	0,00 €	200,00 €	0 €	0 €
6574	LES BLOUSES ROSES	0,00 €	200,00 €		
	+ RESERVE DISPONIBLE		5 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>128 590 €</b>	124 170 €	46 000 €	0 €
			<b>170 170 €</b>		

**RAPPORTEUR** : Mr J. Luc FOURTON

**208- OBJET** : Adoption du BP 2010 - ASSAINISSEMENT

- Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance publique le 12 Février 2010,
- Vu la commission des finances qui s'est tenue le 29 Mars 2010,
- Sur proposition de Mr le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PAR 22 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS**

☞ Adopte par nature, après examen, chapitre par chapitre, le budget primitif 2010 de l'assainissement dont la balance générale s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION	↗	<b>384 700,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	↗	<b>1 379 700,00 €</b>

**RAPPORTEUR** : Mr J. Luc FOURTON

**209- OBJET** : **Adoption du BP 2010 - EAU**

- Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance publique le 12 Février 2010,
- Vu la commission des finances qui s'est tenue le 29 Mars 2010,
- Sur proposition de Mr le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PAR 22 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS**

☞ Adopte par nature, après examen, chapitre par chapitre, le budget primitif 2010 de l'eau dont la balance générale s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION	↗	<b>208 150,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	↗	<b>328 500,00 €</b>

**RAPPORTEUR** : Mr J. Luc FOURTON

**210- OBJET** : **Adoption du BP 2010 – TRANSPORT SCOLAIRE**

- Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance publique le 12 Février 2010,
- Vu la commission des finances qui s'est tenue le 29 Mars 2010,
- Sur proposition de Mr le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL**

**À L'UNANIMITÉ**

- ☞ Adopte par nature, après examen, chapitre par chapitre, le budget primitif 2010 du transport scolaire, dont la balance générale s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION	↗	<b>47 600,00 €</b>
------------------------	---	--------------------



L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clos la séance